

Annexe n° 1 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	23 423 100,00		19 160 755,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	322 165 000,00		348 836 919,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 408 340,00		294 462 244,00		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	606 736 335,00		738 144 666,00		
	Total des dépenses d'équipement	1 225 732 775,00		1 400 604 584,00		
10	DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES	220 000,00		220 000,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	270 000,00		280 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	309 636 257,00		262 065 160,00		
18	COMPTE DE LIASON AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	22 000 000,00		3 500 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 085 000,00		45 184 000,00		
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00		1 500 000,00		
	Total des dépenses financières	364 711 257,00		312 749 160,00		
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	7 507 300,00		11 817 887,00		
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 597 951 332,00		1 725 171 631,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	3 460 000,00		356 253 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		233 574 500,00		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	307 958 008,00		589 827 500,00		
	TOTAL	1 905 909 340,00		2 314 999 131,00		

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	62 738 600,00		52 927 758,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	772 684 099,00		1 138 162 312,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 100 000,00		20 000 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000 000,00				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			1 188 330,00		
	Total des recettes d'équipement	843 522 699,00		1 212 278 400,00		
10	DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	145 810 000,00		125 610 000,00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	50 000,00		40 000,00		
18	COMPTE DE LIASON AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 615 753,00		40 650 710,00		
024	PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS	188 325 000,00		245 960 000,00		
	Total des recettes financières	402 800 753,00		412 460 710,00		
45..2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	3 370 000,00		18 913 112,00		
	Total des recettes réelles d'investissement	1 249 693 452,00		1 643 652 222,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	21 544 277,00		174 336 418,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	330 173 603,00		323 435 991,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		233 574 500,00		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	656 215 888,00		671 346 909,00		
	TOTAL	1 905 909 340,00		2 314 999 131,00		

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

(1) Cf. Modalités de vote I.B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.